

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Autorisation d'accès restreint aux abris temporaires*

### **Ouverture du secteur de Grande-Baie pour la pêche blanche**

**Saguenay, le 8 janvier 2026** – La Ville de Saguenay annonce l'ouverture du secteur de Grande-Baie, en tant que zone accessible pour la pêche, et ce, en vertu de la nouvelle réglementation en vigueur cette année (chapitre II, VS-R-2025-104 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay). Pour l'instant, seuls les abris temporaires et petits véhicules (motoneige, quad ou côte à côte) sont autorisés. Il faut aussi respecter la réglementation fédérale quant aux prises permises à ce moment-ci.

Le bornage du site étant complété, en vue du village, et l'épaisseur de glace suffisante, le secteur de Grande-Baie peut être fréquenté par les adeptes. Une petite zone située à l'ouest du village n'est pas accessible pour l'instant et devrait être évitée.

Rappelons que les modifications au règlement permettent à la Ville de Saguenay d'autoriser, avant l'embarquement des cabanes dans les villages, un accès restreint à ces derniers (Anse-à-Benjamin et Grande-Baie) aux conditions qu'elle détermine. Les ponts de glaces secondaires mis en place peuvent être utilisés pour se rendre dans les villages de pêche lorsqu'ils sont ouverts. La charge maximale permise pour chaque pêcheur est de 815 kilogrammes, incluant les personnes, leur équipement et leur véhicule (motoneige, quad ou côte à côte). Les automobiles demeurent interdites à cette étape. Les abris temporaires (tentes, par exemple), ainsi que l'ensemble des équipements, devront être retirés à la fin de la période de pêche.

Quant à l'embarquement des cabanes, il faut toujours attendre une épaisseur de 12 pouces de glace effective. Une fois ce plateau atteint, les villages bornés et déneigés, l'embarquement se fera en vertu de la charte déjà existante. Saguenay rappelle en terminant qu'il faut toujours être prudents sur les glaces, et qu'il est impératif de respecter la réglementation en vigueur.

-30-

Source : Service des communications  
Ligne médias : 418 54MEDIA  
(418 546-3342)